

Faculté de droit**DROI1502 Introduction to comparative law**

[30h] 6 crédits

Enseignant(s): Alain Wijffels

Langue d'enseignement : anglais

Niveau : Premier cycle

Objectifs (en termes de compétences)

Initier les étudiants à la méthodologie du droit comparé et leur faire percevoir la relativité des ordres juridiques nationaux. En outre, le cours répond à un objectif d'apprentissage linguistique.

Objet de l'activité (principaux thèmes à aborder)

1. Partie générale : la notion et le développement du droit comparé ; les méthodes de droit comparé et ses applications ; les grandes traditions juridiques dans le monde ; les rapports entre la tradition de la common law et celle des droits européens continentaux ; les codifications européennes.
2. Capita selecta (dont le thème peut changer d'une année à l'autre) : exposé, dans une perspective comparative, d'institutions spécifiques du droit anglo-américain (p.ex. la responsabilité civile, les trusts, judicial review, le ministère public, etc.). Exposés magistraux entièrement en anglais, afin de développer chez l'étudiant l'aptitude à suivre des cours et prendre des notes en anglais. La partie générale est davantage théorique, la seconde partie, où il est fait usage de la case method, se veut plutôt interactive. Il est essentiel que les étudiants se familiarisent régulièrement avec la littérature juridique anglaise, en approfondissant la matière des cours à l'aide des manuels à partir desquels le cours est enseigné.

Autres informations (Pré-requis, Evaluation, Support, ...)**HORAIRE DU COURS**

Le cours se donne au 2ème quadrimestre
le mercredi de 10h45 à 12h45

Autres crédits de l'activité dans les programmes**DROI21** Première licence en droit